

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

*L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Raucoules (salle des associations),  
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.  
(Secrétaire de séance : Bernard SOUVIGNET)*

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 26

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 27

o Pour : 27

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

Le 12 mai 2026

Date d'affichage :

Le 12 mai 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-05-18/14

OBJET DE LA SEANCE :

Formation des élus

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, JACQUIOT Maxime, SABY François-Régis, SANIEL Alain, RUEL Pascal, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, SOUTRENON Maryline, VALLA Sophie, PATOUILLARD Marie-Christine, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoir : Mme Catherine MARCON donne pouvoir à Mme H. DREVET

\*\*\*\*\*

M. le Président indique que les dispositions de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de se prononcer sur l'exercice du droit à la formation des conseillers communautaires à la suite de l'installation du Conseil Communautaire (orientations de formation et crédits budgétaires ouverts à ce titre).

Il propose alors au Conseil Communautaire de réfléchir aux actions de formation qui pourraient être utiles pour les élus communautaires, et de définir les modalités d'organisation de ces formations et le budget alloué correspondant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la mise en place de formations à l'attention des conseillers communautaires dans le cadre de leur droit à la formation sur les thèmes suivants (budget, urbanisme, organisation administrative territoriale, communication (réseaux sociaux), intelligence artificielle, responsabilité des élus, sécurité des élus... ; d'autres thématiques pourront être déterminées en fonction des besoins des élus dans le cadre de leur mandat),
- dit que ces formations seront organisées par des intervenants extérieurs (AMF 43, organisme de formation privé...) sur le territoire communautaire ou à l'extérieur du territoire,

AR Prefecture

043-244300307-20260518-DC2026051814-DE  
Reçu le 28/05/2026

- décide de fixer un budget initial de 3 000 € à compter du budget primitif 2026 pour financer ces formations (ce budget pourra être réévalué en fonction des besoins et des coûts réels de formation),
- charge M. le Président d'organiser au mieux les programmes de formation correspondants.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,  
Président,

Bernard SOUVIGNET,  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20260518-DC2026051814-DE  
Reçu le 28/05/2026

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*